

Conseil communal séance n° 2022/11 du 12 décembre 2022

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Georges Beck, Romain Juncker, échevins, Myriam Feyder, Carole Goerens, Anne Huberty, Marie-Lyne Keller, Claude Lamberty, Robert Leven, Henri Pleimling, Roland Tex, Jean Theis, Guy Wester, conseillers Jérôme Britz, secrétaire communal
Absences	Rita Velazquez (Procuration : Marie-Lyne Keller), conseiller

Séance à huis clos :

Point 1 : Nomination de deux fonctionnaires communaux dans le groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières, fonction de l'agent municipal :

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

Séance publique :

Point 2 : Création de deux postes sous le statut de l'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service informatique

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de créer deux postes d'employé communal à plein temps dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service informatique.

Point 3 : Finances

a) Vote du budget rectifié de l'exercice 2022 et du budget de l'exercice 2023

Le conseiller Guy Wester donne des explications sur le budget et constate que la majeure partie, plus de 80%, des recettes provient des dotations de l'État ainsi que de la taxe commerciale et que les recettes de la commune ne représentent qu'environ 20%.

Il constate que :

- que les recettes ordinaires ont augmenté de manière continue, à savoir d'environ 20 millions d'euros sur une période de 6 ans ;
- que les dépenses ordinaires sont fixées à un niveau élevé afin de disposer des réserves financières nécessaires ;
- que les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la garde d'enfants et les salaires augmentent constamment ;
- que les réserves nécessaires sont disponibles pour financer les projets à venir ;
- que des investissements sont réalisés dans tous les domaines, comme par exemple : les écoles, la culture, le secteur social, les pistes cyclables, la mobilité douce, le logement social, l'environnement et le climat, les infrastructures sportives ;

- que la dette de la commune a été massivement réduite au cours des dernières années.

Le conseiller Robert Leven fait remarquer que notre société est confrontée ces derniers temps à de nombreuses crises, telles que la crise climatique, la crise énergétique et la pandémie, et qu'à long terme, c'est la crise climatique qui nous préoccupera le plus. C'est pourquoi il est important d'investir dans les énergies renouvelables et de devenir moins dépendant des énergies fossiles. La protection de l'environnement doit être encouragée par des investissements dans tous les domaines possibles, par exemple : une consommation d'énergie plus efficace, le développement des transports publics, une meilleure valorisation de la matière première "déchets", l'économie circulaire, le recyclage, ...

Il constate que ce budget pose les bons repères en matière de protection de l'environnement.

Le conseiller Claude Lamberty insiste sur l'importance d'une planification prospective afin de se prémunir contre les éventuels problèmes à venir. Ainsi, il est important d'adapter les infrastructures communales telles que les écoles, les stations d'épuration et les bâtiments publics à l'augmentation constante de la population de la commune. Il faut également chercher des solutions aux problèmes de circulation existants.

Il faudrait également investir de manière prévoyante dans les domaines suivants :

- les infrastructures associatives dans toutes les localités de la commune, afin de soutenir les associations locales et leur importante contribution à la cohabitation des citoyens ;
- le sport scolaire, en particulier la nécessité de trouver une solution pour l'enseignement de la natation aux enfants de la commune ;
- la sécurité publique.

Le conseiller Jean Theis fait remarquer que beaucoup d'investissements ont été et seront encore réalisés dans la commune afin de maintenir l'attractivité de la commune :

- création de 50 logements abordables sur la place Jomé, 18 logements abordables supplémentaires à côté de la "Crèche Jangeli", ainsi que 11 unités dans la rue des Scillas ;
- investissements continus dans les structures communales, par exemple l'agrandissement de la maison de retraite à Howald, la transformation et l'agrandissement de l'école "Howald-Plateau", ainsi que dans les infrastructures sportives de la commune.

Il souligne en outre l'importance des investissements de la commune dans la culture, afin de pouvoir proposer aux citoyens une offre culturelle variée tout au long de l'année et signale que le camping d'Alzingen a besoin d'être rénové pour que la commune reste attractive pour le tourisme.

Le conseiller Roland Tex déplore que le budget ne contienne pas d'idées allant au-delà de l'année 2023 et concernant le développement et la croissance de la commune.

Il se dit satisfait que la commune soit presque exempte de dettes, mais fait remarquer que pour faire face à une population croissante, la commune doit également investir dans le personnel communal, mais que cela ne se fait pas toujours de manière prévoyante et fait remarquer que les frais de personnel représentent une charge fixe pour le budget ordinaire. Il souhaite un plan pluriannuel pour les questions de personnel afin de pouvoir répondre à l'avenir aux exigences des citoyens envers la commune.

Il confirme que l'on investit beaucoup dans les écoles et la garde d'enfants et que l'on est donc bien préparé pour les années à venir.

Il demande des explications sur l'augmentation du poste ordinaire pour le service de nettoyage des maisons relais.

Il salue également :

- que le parc automobile communal soit renouvelé, si possible par des véhicules électriques ;
- l'introduction du service Citybus ;
- l'extension et la modernisation des infrastructures sportives ;

Il pose les questions suivantes :

- Dans le budget, il y a un poste de 3.500.000,00€ pour l'achat d'un terrain sur la place Jomé. S'agit-il du terrain sur lequel la commune n'avait pas exercé son droit de préemption car le prix de vente était trop élevé à l'époque ? Si oui, le prix est-il maintenant plus avantageux ou pourquoi ce terrain est-il maintenant acquis ?
- Un poste du budget est destiné au "W.C. public Terrain Loeven". Où se trouve ce terrain où un W.C. public doit être construit pour 175.000,00€ ?
- Où se trouve le "nouveau petit terrain synthétique Holleschbiereg", qui doit être construit pour 600.000,00€ ?

Concernant la biodiversité, il constate que la perte de cette même biodiversité représente un danger sous-estimé, mais que tout le monde n'en est pas conscient. Il demande un plan communal concret pour la protection de la biodiversité.

Il déplore en outre le manque de transparence dans l'affaire des détournements de fonds publics et le fait que de nombreuses questions restent sans réponse et que l'on n'a appris certaines choses que par la presse.

Le bourgmestre Marc Lies explique, en ce qui concerne les frais de nettoyage, qu'il s'agit ici de regrouper le service de nettoyage de toutes les "Maisons Relais" ainsi que de quelques autres infrastructures, service qui sera à l'avenir assuré par un prestataire externe. Il n'y aura pas de réduction du personnel communal, d'autres personnes seront engagées à l'avenir pour assurer le service de nettoyage des infrastructures supplémentaires, comme par exemple au Holleschbiereg.

En ce qui concerne le terrain de la place Jomé, il s'agit effectivement du bien immobilier pour lequel le droit de préemption n'a pas été exercé. Ce n'est qu'au cours de l'élaboration du plan de réaménagement de la place Jomé qu'il a été décidé de construire un parking et qu'il s'est avéré plus difficile de le réaliser avec un partenaire. Comme il n'y avait pas d'autre solution, par exemple un échange, il a été décidé d'acheter le terrain pour y construire également des logements abordables.

Pour le W.C. public "Terrain Loeven", il s'agit de remplacer le W.C. actuel qui se trouve dans un conteneur à côté du Centre Civique à Fentange et qui a été fortement endommagé par des inconnus. Un W.C. public sûr, comme celui qui se trouve déjà dans le parc à Howald, coûterait autant.

En ce qui concerne la biodiversité, nous travaillons en étroite collaboration avec le SIAS et le conseiller du pacte pour la nature, et des efforts supplémentaires seront faits à l'avenir, comme la plantation d'arbres fruitiers et de plantes vivaces sur le territoire de la commune. Des visions pour l'avenir sont déjà inscrites dans le PAG, mais elles ne peuvent pas encore être inscrites dans le budget actuel.

Dans le cadre de l'affaire de détournement de fonds publics, ce n'est que le 30 novembre 2022 que l'on a été informé que le procès se tiendrait en janvier. Il souligne que le parquet et la police judiciaire ont attiré à plusieurs reprises l'attention sur le fait qu'il s'agissait d'une enquête en cours et que l'on ne pouvait donc rien publier. Le public sera informé à la fin du procès.

En ce qui concerne la question de la sécurité publique, ce sujet a déjà été abordé avec le ministre compétent, et plus précisément la mise en place du système Visopol pour le Pôle d'Echange Howald.

L'échevin Diane Aehm confirme les propos du conseiller Claude Lamberty sur l'importance des structures des associations pour l'intégration des citoyens et explique que la plupart des associations ont bien résisté à la pandémie. L'importance des associations pour la commune se manifesterait d'une part par les subventions que les associations reçoivent chaque année et d'autre part par les infrastructures mises à leur disposition. Ainsi, le nouveau terrain synthétique mentionné par le conseiller Roland Tex sera construit au Holleschbiert, en face des six maisons qui seront construites par la commune, et ce terrain sera mis à disposition des deux clubs de football.

En ce qui concerne les structures scolaires à Howald, les structures existantes seront agrandies et développées pour répondre aux demandes actuelles, mais à long terme, il faudra réfléchir à une structure scolaire commune avec la ville de Luxembourg au Ban de Gasperich, à l'endroit appelé Midfield.

Le problème de l'enseignement de la natation existe depuis longtemps, on essaie actuellement d'obtenir de la ville de Luxembourg des capacités libres à la piscine de Bonnevoie.

Elle confirme le succès de l'offre culturelle de la commune, en particulier le "Kultursummer", mais aussi les manifestations qui ont lieu au CELO.

L'échevin Georges Beck explique qu'en ce qui concerne la mobilité dans la commune, la commune n'a pas d'influence sur la construction du contournement, qui est du ressort de l'Etat, mais qu'elle a agi dans des domaines qui relèvent de la commune, comme par exemple la création du City-Bus, qui vise à établir une liaison avec les principaux axes routiers.

Il confirme les propos du conseiller Claude Lamberty sur l'importance de la planification, car le délai entre la planification et la réalisation d'un projet peut s'étendre sur six ans. En ce qui concerne la station d'épuration, on agrandirait l'installation existante et on chercherait à moyen terme une solution avec la ville de Luxembourg pour Howald, à long terme il est possible de planifier une nouvelle station d'épuration sur un autre site en partant de zéro.

En ce qui concerne l'enseignement de la natation, il explique qu'il existe toujours la possibilité de construire une piscine dans le cadre de l'extension du lycée de Bonnevoie, qui serait alors également à la disposition des écoliers de la commune.

L'échevin Romain Juncker mentionne le "Biergeratelier" qui a eu lieu le 19 novembre 2022 dans le cadre du "Pacte vum Zesummeliewen" et qui avait pour thème la participation aux élections. Avec 118 participants, ce fut un succès, confirmé par l'ASTI, le CEFIS et le ministère compétent.

Il confirme les déclarations du conseiller Claude Lamberty sur l'importance d'une coopération avec la ville de Luxembourg en matière de sécurité publique, ce qui a déjà été fait, des réunions ayant eu lieu à ce sujet depuis le mois d'août. On est conscient que la sécurité publique est un thème important en raison de la croissance rapide, de l'extension des transports publics, qui sont en outre gratuits, ainsi que du nouveau quartier résidentiel et commercial à Howald. C'est pourquoi les premières rencontres ont eu lieu avec "Inter-Actions", qui dispose d'une grande expérience dans ce domaine. Dans un premier temps, une analyse de terrain sera effectuée afin d'élaborer un concept pour un projet de "street-worker". Ce projet préventif doit impliquer toutes les personnes concernées. Un concept devrait alors être prêt pour l'automne 2023.

La conseillère Anne Huberty se félicite que l'on continue à :

- dans l'infrastructure scolaire, dans les structures d'accueil des enfants, ainsi que dans les aires de jeux de la commune ;
- dans la construction de logements sociaux ;

- dans les logements protégés ;

de la commune.

Elle constate que, bien que l'on investisse dans les générations futures, les citoyens plus âgés de la commune ne sont pas oubliés. Ainsi, le "Clubhaus am Seitert" a été créé comme un lieu de rencontre intéressant et les activités proposées sont fortement appréciées.

Les investissements dans la maison de soins à Howald sont également un point important pour pouvoir offrir les meilleures conditions possibles aux personnes concernées.

Elle résume les nombreuses offres de la commune en matière de cohabitation sociale et d'intégration, d'inclusion, d'activités sportives et d'encadrement des jeunes, qui sont généralement très appréciées.

Elle souligne également l'importance de la convention avec "Inter-Actions" concernant les street-workers.

Elle pose la question du nombre actuel de logements sociaux de la commune et des projets futurs dans ce domaine, ainsi que de la situation actuelle des réfugiés ukrainiens accueillis dans la commune et de leur prise en charge future.

La conseillère Myriam Feyder constate que l'excédent du budget ordinaire n'a cessé de diminuer au cours des dernières années, bien que les recettes ordinaires aient augmenté. Cela est dû à l'augmentation des dépenses ordinaires et les dépenses ordinaires futures grèveront davantage le budget.

Concernant les recettes extraordinaires, elle se demande si les subventions de l'Etat ont été définitivement confirmées.

Elle déplore également que les objectifs à atteindre ne soient pas visibles dans le budget.

Elle souhaite que des efforts supplémentaires soient faits pour obtenir à nouveau la certification or dans le cadre du Pacte pour le climat et que, dans ce contexte, un rapport ESG soit établi.

Elle soulève la question du "retour sur investissement" concernant les investissements dans l'école de musique et aimerait savoir combien d'élèves rejoignent ensuite les associations musicales de la commune.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, les investissements sont encore insuffisants et demande un changement de mentalité, par exemple en ce qui concerne les projets de construction dans les zones inondables.

Elle confirme que beaucoup de choses ont été mises en œuvre dans le domaine social, mais regrette l'absence d'une épicerie solidaire ou d'un "Cent-Buttek", par exemple.

La conseillère Marie-Lyne Keller déclare approuver certains postes du budget, comme par exemple les mesures de modération du trafic et les pistes cyclables.

Elle s'interroge sur l'avancement du projet de construction de la piste cyclable dans la Drosbach, ainsi que du pont qui la complète.

Elle demande :

- Des mesures de réduction de la vitesse dans la rue d'Itzig à Hesperange et dans la rue de Hesperange à Itzig ;

- La création de zones de "shared space" dans toutes les localités de la commune ;

- Un poste budgétaire pour conseiller les entreprises, par exemple en matière de gestion du stationnement, de raccordement au réseau ferroviaire, en vue de réduire le trafic individuel.
- La création d'un réseau de pistes cyclables sûr et continu sur le territoire de la commune ;
- La construction d'une piscine écologique et énergétiquement efficace pour la commune ;
- Une aide pour promouvoir les magasins de produits de consommation courante dans les localités de la commune ;
- Une subvention pour les citoyens de la commune pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments de la commune, lorsque cela est possible ;
- Repenser la croissance et ne pas oublier l'aspect écologique dans les décisions ;
- L'élaboration d'un plan communal de protection du climat.

Elle demande également un rapport annuel montrant quels postes prévus dans le budget ont été réalisés. Des rapports intermédiaires seraient également utiles, jusqu'à présent ni la commission des finances ni le conseil communal n'ont reçu de tels rapports intermédiaires et déplorent un manque de transparence et de communication de la part du collège échevinal.

Elle déplore également qu'après la clôture de l'enquête relative au détournement de fonds publics, le conseil communal n'ait pas pu obtenir de détails.

La conseillère Rita Velazquez (représentée ici par la conseillère Marie-Lyne Keller) déclare ne plus avoir confiance dans la gestion des finances de la commune par le collège échevinal et évoque le manque de transparence et de communication en rapport avec l'affaire de détournement de fonds publics.

Le bourgmestre Marc Lies informe que la commune dispose actuellement de 63 logements locatifs sociaux et que 20% des dépenses extraordinaires du budget seraient consacrées au logement abordable, alors que cela ne représente que 1% pour l'Etat et 5% pour la Ville de Luxembourg. Il explique que sans les longues procédures auprès des autorités publiques, on pourrait faire plus dans ce domaine.

Il souligne l'importance des "logements encadrés" et la nécessité de continuer à investir dans ce domaine.

En ce qui concerne la baisse de l'excédent du budget ordinaire, il explique que l'on conserve les réserves nécessaires pour faire face aux exigences quotidiennes et que l'on pourra certainement enregistrer un excédent plus élevé à la clôture. Il fait remarquer que la commune n'a presque pas de dettes.

Concernant la question des subventions de l'État, il explique qu'il faut souvent attendre des mois, voire des années, avant de recevoir un retour sur une demande de subvention. Les subventions qui ont été demandées, mais qui n'ont pas encore été accordées par l'État, peuvent également être inscrites au budget, comme le permet la circulaire y relative.

En ce qui concerne la protection du climat et de l'environnement, l'objectif clair est d'atteindre les 75% du pacte climatique. Pour le pacte pour la nature, on veut atteindre les 40%. Il explique que l'« Oeko-Center » est l'un des meilleurs du pays et que beaucoup de déchets y sont recyclés.

Il est également prévu de continuer à installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Les revenus générés annuellement par de telles installations ne sont pas négligeables.

L'échevin Diane Adehm explique qu'à Alzingen, on essaie d'agrandir l'école "am Duerf" C1 pour tenir compte des exigences de la garde d'enfants gratuite.

Elle confirme le succès de l'offre sportive élaborée par le "coordinateur sportif" Sidney Loes.

Elle espère que la piscine du lycée de Bonnevoie se réalisera et que les cours de natation pourront s'y dérouler à l'avenir.

L'échevin Georges Beck explique que le City-Bus est un service de bus qui circule toutes les 20 minutes dans les zones résidentielles de la commune. Dans un premier temps, il y aura une première ligne à Alzingen et une deuxième à Fentange, uniquement aux heures de pointe du matin. Mais pour cela, il faudrait d'abord remplacer les barrières fixes qui se trouvent dans certaines rues par des bornes abaissables.

L'échevin Romain Juncker explique que la situation au "Jugendtreff" est restée pratiquement inchangée. Actuellement, ce sont surtout des jeunes âgés de 16 ans qui viennent, dont 2/3 de garçons et 1/3 de filles. Pour contrer les effets de la pandémie de Corona sur le bien-être des jeunes, des projets spécifiques pour les garçons et les filles sont élaborés.

Le "Jugendtreff" a toujours besoin de nombreux projets sportifs, de plus le projet "Maison Relais @ centre de jeunes" a été élargi en intégrant Alzingen.

La demande pour le "logement encadré" ne cesse d'augmenter, en novembre il y avait 75 demandes d'admission, l'âge des demandeurs augmentant à nouveau. La réalisation du projet "Betreutes Wohnen III" est nécessaire.

En ce qui concerne la situation des réfugiés ukrainiens, il faut savoir que 158 réfugiés ont trouvé un logement dans la commune.

Il faut noter aussi que service "Hopplr" est très apprécié par nos citoyens.

Le conseiller Henri Pleimling propose d'installer davantage de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux afin de répondre aux besoins énergétiques importants du pays. Ne faut-il pas envisager l'installation d'éoliennes afin de contribuer à la transition énergétique.

Il soulève la question de l'augmentation de la taxe sur l'eau et le canal afin de faire face aux coûts croissants de l'approvisionnement en eau et de son évacuation.

Monsieur Pleimling critique que l'article au budget relatif au réseau routier a été massivement augmenté, il pose la question si cela était dû à des négligences des dernières années.

Il constate en outre qu'il est de plus en plus difficile pour les associations de réserver le "CELO" pour des manifestations, faute de jours/week-ends disponibles, et se demande s'il ne faudrait pas engager une personne spécifique à cet effet ?

La conseillère Carole Goerens aborde la problématique du logement dans la commune et constate que les personnes quittant la commune sont en majorité des citoyens de nationalité luxembourgeoise, beaucoup de personnes originaires de Hesperange sont forcées de quitter la commune, car elles ne peuvent plus se permettre financièrement d'y vivre.

Elle est convaincue qu'il faut faire des efforts afin de remédier à ce problème et qu'il serait préférable d'investir dans la création de logements locatifs avec des loyers abordables pour les citoyens et non seulement dans la vente de logements, même s'ils sont à coût modéré. Dans ce contexte, elle regrette que les personnes qui vivent dans les logements sociaux de la commune n'aient pas la possibilité de s'installer durablement à long terme dans la commune et que les enfants doivent par exemple changer d'école.

En ce qui concerne le "logement encadré", elle souhaite que l'offre soit également étendue aux personnes âgées.

Selon Madame Goerens il est regrettable qu'il n'y ait pas d'épicerie sociale la commune. La création de jardins communautaires est bien une solution pour aider les citoyens dans le besoin à obtenir des produits frais et à bon marché. Elle demande à ce que des parcelles de jardin soient louées aux citoyens pour qu'ils puissent y réaliser leurs propres idées.

Elle exige la réalisation du projet "Bësch-Crèche".

Par rapport à la protection du climat, elle salue les mesures prises, mais est convaincue que la commune devrait encore mieux soutenir les citoyens à cet égard.

Elle déplore également que le conseil communal et la commission des finances ne reçoivent pas de rapports intermédiaires sur les grands projets.

Le fait que la commune ne soit presque pas endettée est louable, mais l'endettement n'est pas forcément négatif, s'il permet de réaliser des projets pour le bien-être des citoyens.

Le bourgmestre Marc Lies réplique qu'il existe actuellement 17 installations photovoltaïques et que les améliorations apportées à la station d'épuration ont permis de réduire la consommation d'énergie. Comme mentionné, d'autres installations photovoltaïques seront mises en place et 20% des besoins énergétiques des bâtiments communaux sont déjà couverts par les installations existantes.

Des études de faisabilité ont déjà été réalisées pour l'installation d'éoliennes. Dans ce cadre, des endroits sur le territoire luxembourgeois ont été définis pour l'installation d'éoliennes qui devraient être installées en priorité, comme par exemple à Dalheim.

Par rapport à l'augmentation de la taxe sur l'eau et le canal égouts, il s'impose de noter que jusqu'à présent, les recettes couvraient les dépenses.

En ce qui concerne les logements abordables, il faut dire que pour les 11 logements de Howald, le prix d'achat est de 5 000/m², toutefois une subvention de l'État à raison de 75% peut être accordée.

Afin de pouvoir créer des logements abordables à vendre ou à louer, une des visions à long terme, il faudrait élargir le périmètre de construction de la commune.

Le problème du manque de commerces locaux n'est pas facile à résoudre, c'est pourquoi les surfaces commerciales de la commune sont attribuées en priorité à de tels intéressés.

La création de parcelles de jardin est limitée dans la mesure où la commune ne dispose pas de beaucoup de terrains vagues. Ceux qui existent sont utilisés en priorité pour la réalisation de projets pour la collectivité, par exemple la construction d'aires de jeux.

En ce qui concerne les subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments, Monsieur Lies explique que celles qui ont été introduites il y a deux ans sont relativement étendues. Il estime qu'une commune n'a pas à accorder les mêmes subventions que l'Etat.

Il est d'avis que les finances communales ont été bien gérées ces dernières années.

L'échevine Diane Adehm explique que le "CELO" se trouve en effet occupé très souvent. Les associations ont été invitées à faire leurs réservations, dans la mesure du possible, un an à l'avance. Actuellement les réservations de salles sont gérées par un fonctionnaire communal. Dès l'achèvement des travaux au "Centre Civique" fin 2023, des capacités supplémentaires seront à nouveau disponibles.

Madame Adehm donne des explications sur le cimetière forestier de Howald. Y sera également prévu un endroit de dispersion.

L'échevin Georges BECK explique que l'augmentation des coûts concernant la voirie est due d'une part à l'installation de plusieurs bornes abaissables, dont les prix tant des bornes que des travaux pour leur installation avec tous les accessoires nécessaires sont extrêmement élevés, et d'autre part à la mise en place de l'ascenseur entre Hesperange et le Holleschberg, ainsi qu'à 28 petits projets, comme par exemple des mesures d'apaisement du trafic.

L'échevin Romain JUNCKER confirme qu'il y a des réflexions par rapport à une "épicerie sociale", d'autant plus que le "Cent-Buttek" à Bettembourg est à la recherche d'un nouvel emplacement.

Le conseil communal décide, avec huit voix pour et sept voix contre, d'approuver le budget rectifié de l'exercice 2022 et du budget de l'exercice 2023.

b) Approbation de titres de recettes

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les titres de recette suivants :

Objet	Montant (en €)
TVA remboursée par l'AED	11 070,77
Remboursement (décompte) Service Enfants et Jeunes / Hesper beweegt sech	17 055,05
Remboursement (décompte) Service Enfants et Jeunes / Pedibus	14 113,87
Remboursement (décompte) Service Enfants et Jeunes / SEJ asbl	2 945,42
Location chasse	970,36
Solde garantie locative	352,99
Recettes manifestations	97,57
Autres produits d'exploitation divers	3 685,00
Refacturation frais de bureau, de port, de téléphone (SEC)	450,00
Refacturation frais de publication	2 015,94
Entretien espace verts CIPA Howald	14 456,00

Point 4 : Modification des tarifs relatifs aux cours du soir

Fixation des tarifs relatifs aux cours du soir comme suit :

Cours	Tarif
Cours pour adultes (30 heures de cours)	100,00 €
Cours pour adultes (45 heures de cours)	150,00 €
Cours de langues	150,00 € par année scolaire
Expression artistique	150,00 € par année scolaire
Poterie	150,00 € par année scolaire
Photographie	150,00 € par année scolaire
Cours intensifs de langue luxembourgeoise	325,00 € par année scolaire

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la fixation des tarifs relatifs aux cours du soir.

Point 5 : Propriétés immobilières :

a) Approbation de contrats de bail

1. Hobuch Wine & Spirits –avenant

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'avenant au contrat de bail commercial modifiant la date d'effet, conclu entre l'administration communale de Hesperange, d'une part, et la société « Hobuch Wine & Spirits s.à.r.l. », d'autre part.

2. Contrat de bail pour un logement social –avenant

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un contrat de bail pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

b) Approbation de contrats de mise à disposition d'un logement

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver deux contrats de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social et quatre avenant de contrat de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

Point 6 : Règlement général de la circulation :

a) Modifications à durée indéterminée

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix aux fins du service « City-Bus » :

- De compléter le chapitre I "Dispositions générales" par un nouvel article 1/1/3, ainsi qu'un nouvel article 1/2/4;
- De modifier le chapitre II "Dispositions particulières" concernant les rues suivantes:
 - o **Rue de la Montagne à Fentange;**
 - o **Op der Sterz à Fentange.**

b) Modifications à durée déterminé

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
28.11.2022	2022/40a1	Howald, rue du Couvent
05.12.2022	2022/41a4	Itzig, rue Abbé Nicolas Weyrich
05.12.2022	2022/41a5	Hesperange, route de Thionville
05.12.2022	2022/41a9	Itzig, rue de l'Horizon
05.12.2022	2022/41a10	Itzig, rue de l'Horizon

Point 7 : Questions émanant des conseillers

Question présentée par Monsieur Claude Lamberty, membre du groupement politique « DP », relative à la situation du trafic, les emplacements de stationnement et la sécurité dans la rue des Scillas pendant le chantier du tram

Entsprechend eisem Reglement erlabe mir eis als DP Fraktioun e puer Froen ze stellen.

D'Verkierssituatioun, d'Parksituatioun genee esou wéi d'Sécherheet ronderëm de Chantier vum Tram an der rue des Scillas um Houwald ass an de leschte Wochen an eng nei Phase iwwergaangen.

De Chantier geet weider a schléckt Woch fir Woch ëmmer méi vum Parkraum, vum gesécherte Foussgängerwee a bréngt déi allgemeng Situatioun vun de Commercen an dem Tennis Houwald an eng ganz prekär Situatioun.

De Minister Bausch huet an der Chamber drop higewisen dass vu Säite vu Pont et Chaussée regelméisseg Kontakt mat de Concernéierten an der Gemeng do wär an dass och Léisungen um Dësch géife leien.

Dofir eis Froen:

- wat ka kuerzfristeg gemaach ginn dass de Site vum Tennis Houwald - an zwar duerch e séchere Wee zougänglech bleift ?

- a wéifern ass d'Gemeng mat de Léisunge vu Pont et Chaussée averstanen a wéi gesinn se aus ?

- wéini kann op mannst e provisoeresche Parkraum geschaaft gi fir déi onméiglech Situatioun ronderëm ee vun de gréisste Sportveräiner aus eiser Gemeng ze verbesseren?

Traduction :

Conformément à notre règlement, nous nous permettons, en tant que groupement politique DP, de poser quelques questions.

Les situations de trafic, de stationnement de même que la sécurité autour du chantier du tram dans la rue des Scillas à Howald sont passées dans une nouvelle phase les dernières semaines.

Le chantier évolue et absorbe de plus en plus de l'espace de stationnement, du chemin piéton sécurisé et rend la situation pour les commerces et le Tennis Howald précaire.

A la chambre des députés, le ministre Bausch a signalé qu'il existe un contact régulier entre les Ponts et Chaussées et les concernés à la commune et que des solutions seraient disponibles.

Nos questions :

- Que peut être réalisé à court-terme pour que le site du Tennis Howald reste accessible de manière sécurisé ?
- Dans quelle mesure la commune est-elle d'accord avec les solutions proposées par les Ponts et Chaussées et en quoi consistent-elles ?
- Dans quel délai la création, du moins provisoirement, d'espace de stationnement pourra avoir lieu, pour améliorer cette situation intolérable autour de l'un des clubs sportifs les plus grands de la commune ?

Réponse de Monsieur Marc Lies :

Le bourgmestre Marc Lies explique que la commune n'est pas au courant de tous les détails concernant le planning de ce chantier, étant donné qu'il est réalisé par l'Administration des Ponts et Chaussées, respectivement par l'exploitant "Lux-Tram". La commune a néanmoins été informée récemment de l'évolution de ce chantier jusqu'à son achèvement fin 2024.

Il est bien clair qu'un projet de construction de cette ampleur entraîne des perturbations et des désagréments sur une longue période. La coordination de ce projet de construction est particulièrement difficile, vu les différents acteurs.

La société "Lux-Tram" exerce cependant une pression constante sur les travaux du tracé du tram pour les voir terminés pour l'automne 2023. Le but est de voir le tram circuler jusqu'à la Cloche-d'Or au premier trimestre/semestre 2024. Ainsi, les travaux réalisés par l'Administration des Ponts et

Chaussées se font sous une extrême pression, une demande de poursuite des travaux pendant l'été, afin de rattraper les retards, ayant refusée par l'ITM.

Sur intervention de la commune une entrevue a eu lieu vendredi dernier avec "Lux-Tram" et l'Administration des Ponts et Chaussées, afin de revoir tous les détails, notamment en ce qui concerne les accès aux parcelles et bâtiments de la rue des Scillas, pour lesquels il faut traverser le futur tracé du tram.

A la demande de la commune, une réunion d'information sera organisée par l'Administration des Ponts et Chaussées au CELO en date du 6 février 2023.

Afin de résoudre le problème de stationnement, des discussions ont été menées avec le propriétaire de la parcelle adjacente au hall de tennis, afin d'y aménager un parking provisoire pour faire face à la perte des places de stationnement actuelles. Le propriétaire de la parcelle a accepté de mettre à disposition de la commune cette parcelle.

Le Rangwee, ainsi que le nouveau tunnel en direction du rond-point Gluck, devraient être ouverts à la circulation publique fin février, respectivement début mars, mais la partie inférieure de la rue des Scillas, ainsi que l'ancien tunnel, seront être fermés à la circulation publique à ce moment, et ceci, pour déplacer le cours d'eau « Drosbach ».

Point 8 : Divers : affaires courantes et communications

Néant.